SP SARCELLES
18-04-25

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

N° 09.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

04 avril 2025

Date d'affichage

04 avril 2025

Nombre de Conseillers

En exercice	19
Présents	12
Votants	14

OBJET :

Avancements de grade 2025 et nomination suite à concours.

Transmise le

08 AVR. 2025

Affichée le

08 AVR. 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 08 avril à 18 heures,
Le Conseil Municipal,
Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Etaient présents : Alain GOLETTO, Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoints au Maire.
Antonia CORNET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : Véronique BUCHET (pouvoir à M. le MAIRE), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST).
Etaient absents : Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Joseph MELE.

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme CORNET
Rapporteur : M. le MAIRE

***

M. le MAIRE rappelle à l'Assemblée que, conformément au Code Général de la Fonction Publique, la Commune de Vémars doit procéder à l'actualisation de son tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025 et de permettre la nomination d'un agent ayant réussi le concours d'ATSEM principal de 2ème classe,

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création des emplois correspondant :

- ✓ 2 emplois d'adjoint administratif principal de 1ère classe, correspondant à deux agents affectés au service administratif,
- ✓ 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, correspondant à un agent affecté au service administratif,
- ✓ 1 emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe, correspondant à un agent affecté au service technique,
- ✓ 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, correspondant à un agent affecté au service technique,
- ✓ 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, correspondant à un agent affecté au service animation.
- ✓ 1 emploi d'ATSEM principal de 2ème classe, correspondant à un agent affecté au service ATSEM.

Il convient donc de statuer sur la création de ces emplois au 1er août 2025 et de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs de la commune.

***

VILLE DE VEMARS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34,

Vu l'effectif du personnel communal,

Considérant la nécessité de créer des emplois au tableau des effectifs communal afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025 et de permettre la nomination d'un agent ayant réussi le concours d'ATSEM principal de 2ème classe,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité pour,**

- ✓ **APPROUVE** la création des emplois correspondant au grade d'avancement et de nomination suite à réussite à concours à compter du 1er août 2025 comme suit :

- 2 emplois d'adjoint administratif principal de 1ère classe, correspondant à deux agents affectés au service administratif,
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, correspondant à un agent affecté au service administratif,
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe, correspondant à un agent affecté au service technique,
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, correspondant à un agent affecté au service technique,
- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, correspondant à un agent affecté au service animation.
- 1 emploi d'ATSEM principal de 2ème classe, correspondant à un agent affecté au service ATSEM.

- ✓ **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville,

- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire
MAIRIE DE VEMARS
Frédéric Didier V.O.